

DECEMBRE 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
DE LILLE MÉTROPOLE



SOMMAIRE

CONTEXTE	5
LA VIE DU SYNDICAT MIXTE	7
LES COMITES SYNDICAUX	8
LE BUREAU	8
LA COMMISSION PARTENARIALE « TERRITOIRE SUD » (COMPAR-AAC)	9
L'APPROPRIATION.....	10
LA MISE EN ŒUVRE.....	11
LE SCOT DANS SON ENVIRONNEMENT	15
LES APPROFONDISSEMENTS THEMATIQUES ET ANTICIPATION DES EVOLUTIONS A VENIR AU REGARD DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE	19

CONTEXTE

La convention entre l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole au titre du programme de travail 2024 (délibération n°08-2023 du 29 novembre 2023) a confirmé l'Agence dans son rôle d'outil technique du Syndicat mixte.

L'Agence assure cette mission par ses compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme, de cartographie et SIG, d'animation, de traitement de données statistiques et d'observation (démographie et habitat, veille transports/mobilité, développement urbain et économique, environnement).

En 2024, conformément à cette convention, les activités de l'Agence pour le compte du Syndicat mixte ont relevé de trois grandes missions. Elles ont concerné :

1. **La vie du Syndicat mixte** ; gestion du syndicat et poursuite de l'animation de la gouvernance autour de deux grandes priorités : l'appropriation et la mise en œuvre du SCOT en vigueur ;
2. **Le SCOT dans son environnement** ; le Syndicat mixte poursuivra et renforcera, notamment dans le cadre d'un **travail partenarial** avec les SCOT voisins et la Région Hauts-de-France, sa réflexion à l'échelle interterritoriale ;
3. **Les approfondissements et la préparation des évolutions du SCOT** ; suite au bilan du SCOT délibéré fin 2022, et aux évolutions en lien avec les impacts réglementaires de la loi Climat & Résilience et l'évolution du SRADDET, des premières réflexions ont été engagées pour approfondir le document en vigueur et préparer des évolutions à venir en 2025.

LA VIE DU SYNDICAT MIXTE

L'Agence apporte son aide au fonctionnement du Syndicat mixte, en relation avec le secrétaire général du Syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité le 10 février 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Lille Métropole présente les grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement et de développement du territoire métropolitain d'ici 2035. Ce document de planification à long terme concerne 1,26 million d'habitants répartis dans 133 communes de deux intercommunalités membres : la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC).

Pour rappel, en fin d'année 2022 et conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du SCOT a procédé à une analyse des résultats de l'application du schéma.

Le comité syndical a décidé, au vu de cette analyse du maintien en vigueur du SCOT de Lille Métropole adopté en 2017.

La Gouvernance

L'Agence a ainsi contribué à préparer, organiser et animer les réunions du Comité syndical, du Bureau et de la commission partenariale Territoire Sud/AAC : préparation des ordres du jour, des notes de travail et du déroulement des séances, exposés, propositions de rédaction des délibérations, projets de comptes rendus, etc.

LES COMITES SYNDICAUX

En 2024, le Comité syndical s'est réuni 3 fois :

- le 14 mai (compte administratif, compte de gestion 2022 et budget supplémentaire, avis sur le SRADET modifié)
- le 16 octobre (rapport d'orientations budgétaires 2024)
- le 11 décembre (notamment participation des membres, budget primitif 2025 et convention/subvention SM ADULM 2025)

Délibérations adoptées en Comité syndical :

01 -2024	Compte de gestion 2023
02-2024	Compte administratif 2023
03-2024	Budget supplémentaire 2024
04-2024	Avis sur le projet de modification du SRADET
05-2024	Bilan de la concertation préalable – PEANP
06-2024	Travaux préparatoires à l'évolution du SCOT
07-2024	Avis sur le projet arrêté du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin
08-2024	Rapport d'orientations budgétaires 2025
09-2024	Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU3 de la MEL
10-2024	Avis sur le projet de RLPi arrêté de la MEL
11-2024	Approbation du rapport d'activité de l'ADULM pour le compte du SCOT au titre du programme de travail 2024
12-2024	Participation des membres et budget primitif 2025
13-2024	Approbation de la convention et de la subvention entre le Syndicat mixte et l'ADULM pour 2024

LE BUREAU

Pour rappel, le Syndicat mixte dispose pour le mandat (2020 - 2026) d'un Bureau qui exerce une fonction délibérative (dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du Comité du Syndicat mixte) et qui se réunit en tant que de besoin en amont des comités syndicaux.

Le Bureau s'est réuni le 17 avril et le 14 mai 2024. Ci-dessous, le détail par séance des délibérations actées :

01B-2024	Avis portant sur le projet du PLU de la commune de Wahagnies arrêté le 18 décembre 2023
02B-2024	Modification n° 1 du plan de prévention des risques naturels d'inondation par ruissellement au Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille
03B-2024	Avis sur demande d'autorisation environnementale par la société Mecaprotec située à Noyelles-les-Seclin (enquête publique intégrant une évaluation environnementale)

outils d'accompagnement technique et méthodologique.

La COMPAR s'est réunie deux fois au cours de l'année 2024 : le 13 février et le 16 avril. Lors de ces séances, trois avis ont été rendus par la commission dont un a été délibéré par les élus du Bureau du Syndicat mixte.

Pour rappel, par délibération en date du 16 septembre 2020, le comité syndical du SCOT Lille Métropole a acté la création de la Commission Partenariale « Territoire Sud » dans la continuité et en remplacement du COPAR (Comité Partenarial). Cette délibération a notamment clarifié et renforcé le rôle de la COMPAR en tant qu'organe consultatif sur les avis et décisions qu'est amené à prendre le Bureau du Syndicat mixte du SCOT.

LA COMMISSION PARTENARIALE « TERRITOIRE SUD » (COMPAR-AAC)

Dans ce territoire à fort enjeu environnemental, la commission partenariale, grâce au dialogue entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Etat, avec l'appui technique ponctuel de l'Agence de l'eau et de l'ARS, vise à définir une vision d'aménagement concertée et raisonnée dans le territoire des champs captants.

Les missions de la COMPAR sont les suivantes :

- accompagner la « traduction » des orientations du SCOT sur le périmètre de l'AAC et assurer la cohérence entre développement urbain et économique, d'une part, protection et valorisation de la ressource en eau, d'autre part ;
- émettre un avis consultatif (délibéré en Bureau) ou informatif (à destination des maires) sur les plans, programmes et projets sur ce territoire de l'AAC ;
- contribuer à la démarche de « Territoire de projets » ;
- partager et faire évoluer les connaissances, de mettre en place une veille pérenne, ainsi que développer des

La COMPAR est accompagnée de son comité technique composé des services de l'Etat (DDTM, DREAL, ARS), de l'Agence de l'Eau et des services concernés par l'enjeu au sein des intercommunalités de la MEL et de la Pévèle Carembault. Il contribue à la préparation des séances de la commission partenariale et aux partages de connaissances sur la question de la ressource en eau. En fonction de l'agenda des projets et des sujets inscrits à l'ordre du jour, le comité technique a été amené à se réunir deux fois en 2024 pour produire des rapports techniques.

Un retour sur l'avancement des travaux et échanges liés au fonctionnement du Bureau et de la commission ont été présentés à l'occasion des comités syndicaux.



Rapport d'activité de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour le compte du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Au-delà du fonctionnement formel et administratif, le Syndicat mixte du SCOT a poursuivi, comme en 2023, un programme d'actions initié visant à poursuivre ses missions de communication favorisant l'appropriation des grandes orientations du schéma approuvé en 2017.

L'APPROPRIATION

La communication et l'explication du SCOT :

- L'animation d'échanges entre élus, acteurs et techniciens (rencontres/visio-conférences, séminaires/webinaire, comités stratégiques) à l'échelle SCOT en lien avec les intercommunalités membres et des acteurs nationaux, comme celle organisée le 19 septembre 2024 :

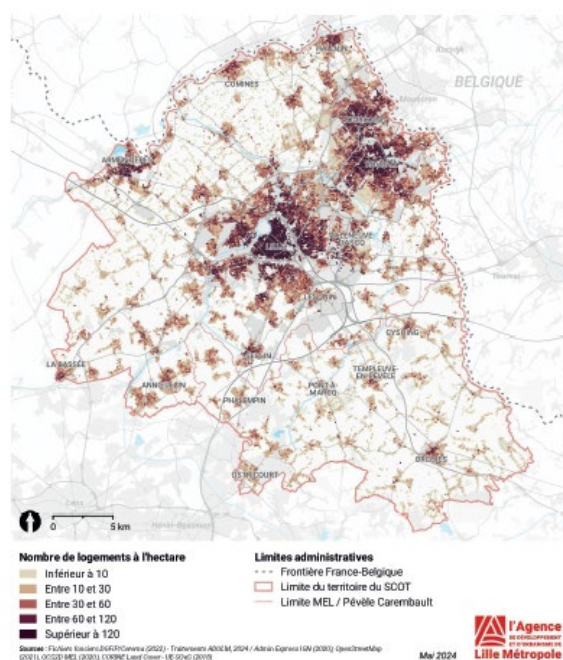
L'Agence, en partenariat avec la MEL, a organisé une matinée d'échanges autour des transformations urbaines potentielles autour des futurs projets de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) métropolitains, à présent regroupés sous le nom d'« Extramobile ». Cette rencontre a notamment permis de partager des retours d'expériences des agglomérations de Strasbourg, Bordeaux et Bruxelles et d'explorer les opportunités pour revisiter la manière de penser la ville autour de grands projets de transports collectifs.



« Extra-mobile – un moteur des transformations urbaines à venir » / Source : ADULM

- la diffusion de documents synthétiques (plaquette et fiches des territoires de projets, études et diagnostics ciblés, cahiers thématiques, ...) bien identifiés, comme le MEMO économie et les « Aperçu » sur la densité ou les 10 ans de la Pèvèle Carembault.

DENSITÉ RÉSIDENTIELLE DU SCOT DE LILLE MÉTROPÔLE EN 2022



Extrait de l'aperçu : « la densité : un vrai sujet, une fausse question ? » / Source : ADULM

- la tenue et la mise à jour continue du site Internet du Syndicat mixte du SCOT lancé en juillet 2021. Les actualités liées à la vie du Syndicat mixte, la mise en ligne des documents synthétiques tels que ceux cités en amont, les études et diagnostics ciblés et la cartothèque, à enrichir par l'élaboration, pour une future mise en ligne, des cartes dynamiques du SCOT.

La rédaction des avis / le suivi de la compatibilité des plans et procédures réglementaires avec le SCOT

En 2024, en tant que PPA (Personne Publique Associée), le Syndicat mixte a continué de rendre ses avis, préparés par l'ADULM, sur des projets de PLU (révision, modification...) et des permis d'aménager, des permis de construire de plus de 5.000 m² de surface de plancher (cf. délibérations adoptées par le Bureau en pages 8 - 9).

En ajout de la rédaction des avis, l'Agence était au service du Syndicat mixte pour suivre les procédures en cours en tant que PPA (participation aux réunions d'étapes, contributions ponctuelles, propositions d'outils et/ou d'analyses ciblées, ...).

L'Agence a ainsi suivi pour le Syndicat mixte du SCOT les grandes étapes d'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme en cours : PLUi de la Pévèle Carembault, SCOT voisins dont ceux de l'Artois, du Valenciennois et de Lens-Liévin, mis à l'arrêt projet cette année, soit une participation à une dizaine de réunions.

LA MISE EN ŒUVRE

Pour le Syndicat mixte, l'Agence a continué de porter des dispositifs destinés à faire vivre la vision stratégique définie dans le SCOT, notamment en poursuivant les démarches thématiques comme la protection des champs captants et les dispositifs spatialisés via les territoires de projets, secteurs d'enjeux métropolitains identifiés au-delà des périmètres administratifs.

Il s'agit, à travers ces missions, de trouver des méthodes concrètes d'application du SCOT en faveur du développement du territoire.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

L'Agence a poursuivi sa mission d'appui au Président du Syndicat Mixte du SCOT, qui représente le SCOT au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en 2024.

Cette mission consiste à préparer des analyses techniques pour le Président du Syndicat mixte du SCOT ou les deux élus désignés pour le remplacer en cas d'empêchement.

En 2024, la CDAC a examiné 4 projets commerciaux dans le territoire du SCOT pour un total de 3.397 m² de surfaces de vente. Il s'agissait de reprise de friches commerciales pour 3 dossiers (Seclin, Halluin) et de la restructuration d'un site (Capinghem). La totalité de ces surfaces ont été autorisées.

La démarche des territoires de projets

La démarche « Territoires de projets » proposée depuis 2017 vise à construire une ambition à l'échelle de chaque territoire de projets, mais aussi de faire vivre, à l'échelle du SCOT, une vision stratégique du développement métropolitain d'ici 2035. En dépassant les limites administratives et les périmètres des projets urbains, la démarche crée les conditions pour accompagner des dynamiques inter-communales de projets et fédérer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, autour d'objectifs communs.

Ce cadre a ainsi permis d'organiser des échanges avec différentes structures et services, selon les spécificités de chaque territoire (services de l'Etat, Agence de l'eau, Département, Région, Eurométropole, Voies navigables de France (VNF), chambres consulaires, SCOT voisins, SEM, Ports de Lille, villes, universités, SNCF...).

L'Agence constitue des outils communs en termes d'animation et d'analyses, afin de mener les différentes démarches.

Plusieurs démarches engagées sur des territoires de projets se sont poursuivies en 2024 :

- le territoire de projets Deûle partagée ;
- le territoire de projets des champs captants.

Le territoire de projets « Deûle partagée »

Durant l'année 2023, l'Agence a mené une réflexion partenariale autour d'un secteur clé, situé au croisement des villes de Lille, Lomme, Loos et Sequedin. Une série d'ateliers thématiques et techniques et un temps de restitution en présence des élus ont été organisés avec ces quatre communes, la Métropole Européenne de Lille (MEL), la DDTM, les Voies Navigables de France et Ports de Lille.

Ces temps de dialogue et de co-construction ont permis de dresser un état des lieux partagé et de faire émerger une vision intégrée des perspectives de développement pour ce territoire. Elle se matérialise aujourd'hui dans des ambitions stratégiques et des principes, qui cherchent à articuler les dynamiques urbaines à l'œuvre sur ce secteur.

Les cahiers présentant la démarche dans sa globalité, les éléments produits lors de chaque atelier thématique et la synthèse globale ont été diffusés en 2024 et sont disponibles sur le site de l'ADULM.

TRAVAIL DE SYNTHÈSE COLLECTIF : COMMENT ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE CE SECTEUR À LA HAUTEUR DES POTENTIELS ET ENJEUX MÉTROPOLITAINS QU'IL PORTE ?



LISTE DES PARTICIPANTS

MEL : Hélène BOSSERIER Marie BOSSUT CORNILLE Franck CASTHELAIN Joseph GURJO Philippe LACOSTE Thérèse MARION LECLERE Jean François NEDELEC Isabelle REIGNER Céline RIVIERE Aurélien VANDENBUNDER	Mairie de Lille : Richard LEMETTER Olivier SAVY Céline VANNEUWENHUYSE Ville de Loos : Elisabeth BODIER Constance DAUVILLEZ Mairie de Lomme : Solène CHALDET Guillaume DEMEYRE Matthieu HUOT	Mairie de Sequedin : Pauline MORTREUX Frédéric TARRAGON Christian VERHILLE VNF : Julie DEVIGNE Gaëtan LEYGNIE Océane ROUSSEAU Ports de Lille : Sarah FEUGIER Jean-Marie LARZABAL	DDTM : Lila TRUNET Contributeurs ADULM : Anastasia MAZÉ Juliane SCHULZ Sylvie NGUYEN Lisa QUENART Gaël SMAGGHE Emma RAUDIN Mathilde LEMENU
--	--	---	---

Extrait de la publication concernant la synthèse de l'atelier Deûle urbaine Sud » - Janvier 2024
Source : ADULM

Le territoire de projets champs captants (AAC Sud)

Le territoire de projets des champs captants est articulé autour de l'enjeu de protection de la ressource en eau, indispensable au territoire de demain, puisque près de 40 % des apports en eau potable sont issus de la nappe de craie au sud de Lille. La préservation de la ressource en eau passe par une stratégie de développement permettant de concilier les enjeux des communes (développement de l'habitat, des équipements, gestion des flux, du développement économique) tout en garantissant les conditions de recharge quantitative et qualitative de la nappe de craie.

Le périmètre de cette aire d'alimentation des captages, sur les deux intercommunalités que sont la MEL et la CCPC, permet au SCOT de Lille Métropole et l'ADULM d'être un acteur clé sur ce territoire de projet.

Au-delà de la Commission Partenariale AAC, plusieurs travaux ont été dédiés à ce sujet en 2024.

Depuis 2023, l'ADULM a été associée dans le cadre des ateliers de travail menés pour l'élaboration du Plan de Paysage des communes Gardiennes de l'Eau.

Pour faire suite à la demande formulée par le président de la MEL, appuyé par le président du Syndicat mixte du SCOT et les élus du territoire, un travail partenarial a été engagé avec la MEL afin d'affiner l'axe 4 de sa charte du territoire des communes gardiennes de l'eau « Développer un territoire de l'habiter autrement ».

A ce titre, trois axes de travail ont été identifiés et partagés avec les vice-présidents de la MEL et les directions concernés, et inscrits dans une feuille de route : analyse rétrospective des dynamiques sociodémographiques, mise en place d'un observatoire, mise en récit de la charte des « Gardiennes de l'Eau ».

En 2024, suite à la réunion de lancement organisée le 14 novembre 2023 et un premier atelier de travail collectif en décembre 2023, des rencontres spécifiques ont été organisées avec cinq communes (Annœullin, Houplin-Ancoisne, Noyelles-lez-Seclin, Santes et Hantay).

Par la suite, des cahiers d'analyses ont été élaborés pour chacune des 29 communes gardiennes de l'eau, permettant d'approfondir l'articulation entre structuration de la population et composition du parc de logement, notamment à travers l'illustration des cycles d'occupation.

Ces cahiers « Démographie / Logement » ont été mis à disposition des communes entre juillet et septembre 2024 et ont été accompagnés d'échanges techniques individuels qui ont permis de préciser et d'alimenter l'orientation des prochains rendez-vous à venir dans le souci de répondre au plus près aux problématiques et attentes de l'ensemble des communes gardiennes de l'eau.

L'accompagnement juridique de la démarche PEANP « Gardiennes de l'eau »

En 2019, le Syndicat mixte du SCOT a engagé l'élaboration d'une procédure d'adoption du PEANP (Protection et valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain).

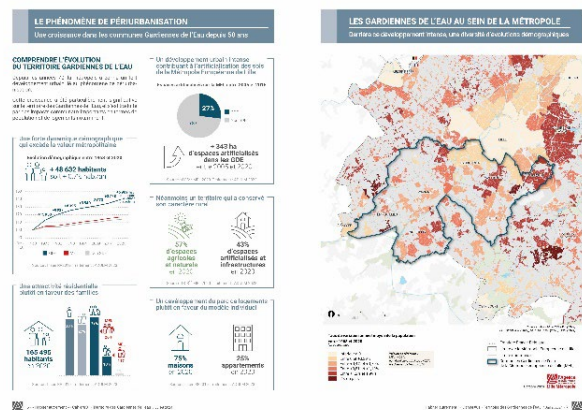
Conformément à l'article L. 113-15 et suivants du code de l'urbanisme). Ce projet de plan d'action a été mis en consultation lors de la phase réglementaire de concertation préalable portée par le Syndicat mixte du 5 février au 15 mars 2024.

Le SM du SCOT a ainsi tiré le bilan de cette concertation au printemps 2024.

En tant qu'outil technique du SCOT, l'Agence a accompagné la MEL dans cette démarche via la convention de mutualisation adoptée par la MEL en octobre 2023.

Veille juridique, réglementaire et thématique

En 2024, l'Agence d'urbanisme a présenté, en comité syndical, les traductions juridiques et réglementaires du projet d'application de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 au sein de la procédure de modification du SRADDET (cf. délib. Avis sur le projet de modification du SRADDET) et l'impact potentiel de celles-ci sur une évolution à venir du SCOT de Lille Métropole. Elle a également participé aux échanges techniques proposés en 2024 (conférences et réunions techniques organisées par la Région notamment).



Extrait du « Cahier Habiter autrement »
Source : ADULM

LE SCOT DANS SON ENVIRONNEMENT

En 2024, l'Agence a poursuivi les réflexions sur la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en ayant notamment pour mission de veiller à la prise en compte du rôle spécifique du territoire métropolitain (métropole européenne, transfrontalière et capitale régionale) dans une échelle plus large qu'est celle de la région et dans des espaces de réflexions dédiés à l'échelle de la région Hauts-de-France.

Le SRADDET, les SCOT voisins

L'analyse technique réalisée par le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet de modification du SRADDET (notamment pour répondre à la « zanification » du SRADDET), a été l'occasion pour l'Agence de pérenniser les contacts avec les services techniques de la Région, et d'échanger avec les Syndicats mixte des SCOT voisins.

La consultation des PPA a permis de développer des liens et des travaux spécifiques (réflexion sur les règles du SRADDET à adapter, lecture commune des impacts de la loi C&R, réflexions sur des enjeux partagés à l'échelle départementale...) avec les autres SCOT, notamment pour préparer les contributions à verser par la suite au sein du projet d'avis concernant la modification du document régional.

Par ailleurs, et comme indiqué plus haut, l'Agence a participé, pour le compte du Syndicat mixte, en tant que Personne Publique Associée, aux réunions concernant la révision du SCOT de l'Artois, du SCOT du Valenciennois, et du SCOT de Lens-Liévin Hénin-Carvin.

Le Syndicat mixte, via son outil technique, l'Agence, a également été impliqué dans les instances techniques de mise en œuvre du SRADDET comme les ARAA (Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement), pour lesquels

l'Agence a suivi le cycle de Webinaires organisé au cours de l'année 2024 sur les sujets de la vacance, des centres-villes, de l'interterritorialité et de la renaturation.

Les coopérations transfrontalières

Le Syndicat mixte poursuit son implication dans l'animation et la connaissance du sujet transfrontalier en matière de planification stratégique et de politiques publiques avec les régions et les intercommunales belges, en coopération avec Bruxelles-Capitale ; et l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai...).

A ce titre, 2024 a marqué la deuxième année de la convention de travail signée entre l'Agence de Lille Métropole et celle de l'Eurométropole, dont l'objectif est de mettre en place les conditions favorables à une meilleure prise en compte du sujet transfrontalier à l'échelle du bassin de vie franco-belge. Cette association s'est traduite par la poursuite de l'accompagnement des rencontres de proximité, la réalisation de fiches thématiques, et la publication conjointe d'un « Portrait du territoire de l'Eurométropole » (cf. ci-dessous), qui compile l'ensemble des données statistiques du territoire dans un seul et même document pédagogique.



Fédération nationale des SCOT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des Schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

La participation et la contribution du Syndicat mixte aux événements et travaux organisés par la Fédération est essentielle, notamment au vu des fortes évolutions et modifications en cours en lien avec le contexte réglementaire et le sujet de la sobriété foncière : Climat et Résilience, Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, renaturation.

Ainsi, l'Agence a contribué à une démarche exploratoire co-pilotée par le CEREMA et la Fédération nationale des SCOT visant à décrire les modèles d'aménagement de territoires qui s'inscrivent dans une trajectoire de sobriété foncière et de décarbonation.

Le SCOT de Lille Métropole, au sein d'un panel de territoires d'études, a ainsi pu mettre en avant sa stratégie territoriale visant à trouver un équilibre entre développement économique, enjeux environnementaux et solidarité territoriale.

Un temps de travail spécifique à la métropole en novembre 2023, et des ateliers collectifs avec les autres territoires lors du 1^{er} semestre 2024 ont ainsi permis au CEREMA et à la Fédération nationale des SCOT qui ont animé la démarche :

- d'esquisser un « récit de territoire » pour chaque entité participant à la démarche ;
- de présenter une synthèse de la démarche lors des rencontres nationales des SCOT qui se sont déroulées fin août à Arras ;
- de réaliser un livrable mettant en avant ces récits autour d'une prospective à horizon 2050.

Dans ce cadre, lors des rencontres nationales à Arras, Monsieur Francis Vercamer est

intervenu lors d'une table ronde pour évoquer, devant près de 400 personnes (présidents SCOT ; techniciens SCOT ; acteurs publics), les enjeux d'aménagement de demain du territoire du SCOT de Lille Métropole.



« Rencontres nationales des SCOT à Arras »
Source : ADULM



« RECITS DE TERRITOIRES »
Source : Fédération nationale des SCOT

LES APPROFONDISSEMENTS THEMATIQUES ET ANTICIPATION DES EVOLUTIONS A VENIR AU REGARD DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Les approfondissements thématiques

L'approfondissement de concepts et orientations du SCOT concerne différentes thématiques, en matière de développement urbain (prioritairement en renouvellement urbain puis en extension), de développement économique, d'urbanisme commercial, d'enjeux de développement et d'attractivité des cours d'eau métropolitains, de mobilité, de densification contextualisée, de mise en valeur des paysages urbains, naturels et agricoles et de trames vertes et bleues, et nécessite la prise en compte des actualités et évolutions législatives et sociétales et la santé environnementale.

Le programme de travail 2024 a consisté plus spécifiquement à conforter le travail sur :

- l'urbanisme commercial et la logistique
- les connaissances relatives à la densité, en lien avec les formes urbaines, les aménités ainsi que l'armature urbaine, les nouveaux outils du ZAN et de l'usage des sols ;
- les choix métropolitains notamment du Schéma d'Infrastructures des Transports (SDIT) en préparant une observation urbaine pour le développement du territoire dans les décennies à venir.

Le foncier et ses enjeux

Différentes investigations cartographiques ont été conduites sur l'occupation des sols et son évolution entre 2005, 2015 et 2021 et 2022 en lien avec les fichiers fonciers (cf. Aperçu de juin 2024). Le Syndicat mixte s'est appuyé sur les moyens techniques de l'Agence d'urbanisme de Lille Métropole pour approfondir la connaissance des tissus urbains de la métropole et des gisements foncier potentiel qu'il pouvait apporter. En décembre 2024, la démarche « Densité pour une ville durable » entamée en 2021 s'est enrichie d'un troisième volet : l'Atlas des densités du territoire du SCOT de Lille Métropole qui compile une quinzaine de cartes détaillant différents indicateurs mesurant la densité urbaine ainsi que des déterminants du cadre de vie influant sur la perception de la densité.

L'urbanisme commercial et la logistique

Pour rappel, lors d'une prochaine révision générale, le SCOT aura à se doter d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). De premières réflexions ont été conduites sur la méthodologie à employer, aussi bien en termes techniques que de gouvernance, ainsi que les points incontournables à traiter (consolidation de l'observation via la mise en place d'un observatoire local du commerce) et à articuler avec les autres pièces constitutives du SCOT.

Le sujet de la logistique commerciale, introduit par la loi Climat et Résilience, nécessite quant à lui de créer une expertise spécifique sur ce sujet, son impact sur l'aménagement du territoire métropolitain et son système économique réinterrogé par les impacts sur le territoire qu'engendreront l'arrivée du Canal Seine Nord Europe.

En continuité de l'ensemble des travaux réalisés par l'Agence relatifs à la liaison Seine-Escaut et à l'évolution des territoires traversés par le réseau magistral (territoires de projets Deûle partagée, Lys transfrontalier), l'Agence a accompagné la Métropole Européenne de Lille en 2024 dans l'organisation d'un cycle d'ateliers « Communes et grand gabarit – quelle place pour la voie d'eau dans l'économie de notre territoire ? » à destination des élus et techniciens des communes et de la MEL.



A ces ateliers sous format de visite de terrains, balade en péniche et de table ronde ont été associés des acteurs clés comme Voies Navigables de France, le Ports de Lille, la Société du Canal

Seine Nord Europe, la Région Hauts-de-France et des entreprises utilisatrices de la voie d'eau. La démarche a répondu aux objectifs suivants :

- acculturer des communes sur le projet Seine-Escaut et la mise à grand gabarit de la Deûle et de la Lys mitoyenne ;
- donner une meilleure visibilité sur les projets et dynamiques en cours et à venir, notamment ceux portés par les opérateurs fluviaux ;
- encourager une meilleure connaissance mutuelle entre les acteurs métropolitain du fluvial ;
- susciter l'engagement des parties prenantes pour contribuer à une ambition métropolitaine .

La restitution des résultats de la démarche aura lieu en présence des élus début 2025. Un livrable de synthèse est en cours d'élaboration.

Les impacts et potentiels des nouvelles infrastructures de transports sur le territoire métropolitain

A travers le grand projet métropolitain de 75 kilomètres de transports collectifs en site propre (Extramobile) à horizon 2035 qui offrira des opportunités majeures d'évolution et de développement du territoire, l'Agence, en lien avec la MEL, développe un outil SIG d'observation automatisée des évolutions urbaines autour des futures stations de tramway et de BHNS. Cet outil, en cours d'élaboration, permettra, dès 2025, dans les périmètres nouvellement desservis (à moins de 500 mètres des stations), de disposer d'une quarantaine d'indicateurs clés relatifs à la socio-démographie, aux formes urbaines et à l'occupation du sol, ou encore au logement et à l'économie à l'instant « t » avec les dernières données à jour d'une part et de leurs évolutions entre 2 millésimes d'autre part.